

*Pôle communication*  
*Tél. : 24 66 40*

Mardi 26 mars 2019

## COMMUNIQUÉ

### ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

#### Les hôpitaux de Nouvelle-Calédonie ont reçu leur dotation 2019

**Le gouvernement a arrêté les dotations globales de fonctionnement annuel des trois hôpitaux de Nouvelle-Calédonie. Des dotations attendues par le secteur hospitalier, fixées selon les taux directeurs adoptés par les élus du Congrès le 6 mars dernier. Comme prévu, les objectifs fixés par la planification de l'offre de soins hospitaliers publics et privés de la Nouvelle-Calédonie 2017-2022 sont respectés.**

Le Congrès de la Nouvelle-Calédonie détermine annuellement le taux directeur encadrant l'évolution des dépenses hospitalières publiques. En 2019, le taux directeur général accordé par le Congrès est de 2,41 %, soit 806 millions de francs de plus qu'en 2018. Le gouvernement arrête ensuite les tarifs des prestations hospitalières et le montant des dotations globales de fonctionnement qui viennent équilibrer les volumes de dépenses accordés par le Congrès.

#### La planification de l'offre de soins hospitaliers publics et privés pour la période 2017-2021

Depuis 2014, les comptes sociaux indiquent une forte progression du déficit rencontré par le RUAMM dû à la modernisation des équipements hospitaliers, l'évolution des normes sécuritaires et la progression du nombre de patients. C'est pourquoi, le Congrès a programmé, dès 2017, une gestion ciblée de la progression des dépenses hospitalières jusqu'en 2022 :

1. une planification de l'offre de soins hospitaliers publics et privés pour la période 2017-2021 qui a permis de déterminer les priorités d'action et leurs financements sur cinq ans,
2. un taux directeur 2017 calculé pour financer le fonctionnement du Médipôle de Koutio et pour les trois ans à venir,
3. un programme des dépenses hospitalières 2018-2019 dédié au financement du pôle sanitaire de Koné.

## Les dotations globales de fonctionnement 2019 des trois centres hospitaliers

En accord avec la planification de l'offre de soins hospitaliers 2017-2021, le gouvernement a aujourd'hui arrêté les dotations globales de fonctionnement pour les trois hôpitaux à la charge de la Nouvelle-Calédonie :

- **Le CHT Gaston-Bourret** maintient son taux directeur à 0 %, compte tenu des moyens déjà accordés en 2016 et 2017 pour garantir l'ouverture du Médipôle de Koutio. La dotation globale est donc reconduite à l'identique de celle de 2018 pour 21,8 milliards de francs.
- **le centre hospitalier spécialisé (CHS) Albert-Bousquet** a obtenu un taux général de progression de 1 %. La dotation globale du CHS est de 4,1 milliards de francs, en progression de 40 millions de francs.
- **le centre hospitalier du Nord (CHN)** a obtenu un taux général de progression de 24,6 % lié à sa première année de mise en service. Sa dotation globale est de 2,9 milliards de francs, en progression de 204 millions de francs.

Les dotations globales de fonctionnement à la charge de la Nouvelle-Calédonie représentent 28,9 milliards de francs et sont en progression de 0,85 % (+ 244 millions de francs) par rapport à 2018.

Pour mémoire, le financement des dépenses des hôpitaux publics se répartit de la façon suivante :

- 80 % par le régime unifié d'assurance maladie maternité (RUAMM),
- 12 % par l'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie (ASSNC),
- 3,45 % par la province Sud (3,54 % en 2018),
- 3,12 % par la province Nord (3,02 % en 2018),
- 1,43 % par la province des îles Loyauté (1,44 % en 2018).

\*                      \*

\*